



République Française

COMMUNE DE CEVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 05 avril 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le cinq avril à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Marie-Christine DORIDANT, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Madame Evelyne PELLICANO a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°14/24 – TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

VU l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

VU la délibération n°012/24 portant adoption du Budget Primitif 2024,

VU l'avis de la commission des finances du 29 mars 2024,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien du taux des taxes de fiscalité directe locale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition votés en 2023 pour l'exercice 2024 ;
- **FIXE** en conséquence chacune des taxes directes locales comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.63 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.77 %
 - Taxe d'habitation : 1.64 %

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Transmis en Préfecture le : 12/04/2024

Publié le : 12/04/2024

Publié sur le site internet le : 12/04/2024



Le Maire,

Philippe BRANCHE

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com